

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Arrêté du 20 janvier 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement dans le corps des techniciens de l'environnement

NOR : TREL2302620A

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du directeur général par intérim de l'Office français de la biodiversité en date du 20 janvier 2023, le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement dans le corps des techniciens de l'environnement est fixé comme suit :

24 postes sont offerts par la voie du concours interne, ils sont répartis de la façon suivante :

- Office français de la biodiversité (OFB) : 21 postes ;
- Parc national du Mercantour : 1 poste ;
- Parc national des Cévennes : 1 poste ;
- Parc national de la Guadeloupe : 1 poste.

36 postes sont offerts par la voie du concours externe, ils sont répartis de la façon suivante :

- Office français de la biodiversité (OFB) : 31 postes ;
- Parc national du Mercantour : 2 postes ;
- Parc national des Ecrins : 2 postes ;
- Parc national de la Guadeloupe : 1 poste.